

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)



Consignes du 15 mars 2020 en lien avec la COVID-19 – INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES SERVICES DE GARDE

Québec, 15 mars 2020 17 h – Voici les dernières informations et consignes en lien avec la COVID-19. Nous vous demandons de transmettre ces informations dans vos équipes, à vos collègues et aux personnes ne détenant pas de courriel dans les meilleurs délais.

Services de garde d'urgence

Pour assurer la continuité des services que le personnel du réseau de la santé et des services essentiels offre à la population, des services de garde pourront accueillir vos enfants de 0 à 13 ans, et ce, à compter du lundi 16 mars (demain).

Pour les employés dont les enfants fréquentent déjà un service de garde, ils peuvent continuer d'utiliser leur service de garde habituel, selon le même horaire et les mêmes conditions.

Pour les enfants de 0 à 5 ans qui n'occupent pas une place dans un service de garde reconnu, vous pourrez obtenir une place dans un service de garde pour la période visée par l'état d'urgence sanitaire. Vous pouvez consulter le [localisateur](#) des services de garde pour trouver les coordonnées des services offerts dans votre localité ou encore téléphonez au 1 855 336-8568 pour avoir plus d'informations.

Pour les enfants de 4 à 13 ans, ils pourront être accueillis dans les services de garde d'urgence ouverts dans les écoles situées près des établissements de soins de santé. Si vous avez besoin de ces services, vous trouverez toute l'information sur [Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus) (lien direct : <https://bit.ly/38NsULa>)

Les services de garde d'urgence sont offerts gratuitement du 16 au 27 mars 2020 inclusivement.

Pour plus d'informations sur ce sujet, visitez le site du gouvernement du Québec <https://bit.ly/38NsULa>

Restriction des places dans les cafeterias et recommandation d'apporter votre lunch

Veuillez noter que les cafétérias sont aménagées afin de limiter les salles à manger à moins de 100 places assises. Les comptoirs libre-service de type buffet (soupes, bars à salade, ...) sont fermés et uniquement des ustensiles jetables sont offerts. L'hygiène des mains est obligatoire à l'entrée de la cafétéria.

Nous encourageons fortement les intervenants à apporter leur lunch.

Lignes internes d'information Info-COVID-19

Poste 55525 : pour les questions du personnel sur leur santé au travail

Poste 86667 : pour demander une attestation de travail dans le secteur de la santé pour des besoins d'assurance voyage (annulation ou autre)

Questions des usagers s'ils doivent se présenter à leur rendez-vous

Plusieurs usagers questionnent les téléphonistes et le personnel pour savoir s'ils doivent se rendre à leur rendez-vous. Jusqu'à nouvel ordre, tous les patients, même s'ils ont voyagé, doivent se présenter à leur rendez-vous prévu.

Rappel des consignes pour tous les intervenants du CHU ayant voyagé à l'extérieur du Canada

Entre le 27 février et le 12 mars 2020 avant 16h :

Retour de voyage dans un pays à haut risque (niveau 3) Chine, l'Italie et l'Iran OU contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19 dans les 14 derniers jours :

- Retrait du travail obligatoire pour 14 jours suivant leur dernière exposition
- Aviser votre supérieur immédiat si vous développez COVID-19

Retour de voyage de tout autre pays entre le 27 février et le 12 mars avant 16 h:

- Déclaration obligatoire dès le retour au travail au supérieur immédiat
- Pour les 14 jours suivant la dernière exposition, soit le dernier jour hors Canada:
 - **S'assurer que vous n'avez pas de fièvre ou de symptômes respiratoires AVANT de vous présenter au travail.** Vous devez confirmer quotidiennement à votre supérieur que vous êtes en mesure de travailler;
 - **Port EN TOUT TEMPS d'un masque de procédure (masque jaune);**
 - Hygiène des mains fréquente, incluant après tout contact avec les yeux, le nez/sécrétions respiratoires ou la bouche;
 - Hygiène des mains après tout changement, retrait ou réajustement du masque de procédure (masque jaune);
 - Éviter de manger en compagnie des autres membres du personnel;
 - Si vous développez de la fièvre (température mesurée > 38,0 ou fièvre subjective) OU des symptômes respiratoires (par exemple, toux, essoufflement, mal de gorge), vous devez immédiatement :
- S'isoler (se séparer des autres);
- Aviser votre supérieur immédiat qui en informera la PCI locale;
- Quitter son lieu de travail (retour à domicile);
- Être dirigé par son supérieur immédiat vers une clinique de prélèvement pour le COVID-19 (ou, si symptômes modérés à sévères seulement, à l'urgence);
- Le travailleur suspecté d'infection COVID-19 devra obtenir un résultat négatif à un test diagnostic COVID-19 pour l'infection avant de reprendre son travail, **le cas échéant, il doit tout de même conserver le port du masque jusqu'à la fin de la période de 14 jours;**
- Les mêmes mesures énumérées ci-haut s'appliquent jusqu'à 14 jours suivant la dernière exposition

Retour de voyage après le 12 mars 16 h

- À compter du 12 mars à 16 h, tous les médecins et membres du personnel du réseau de la santé qui reviendront d'un voyage effectué à l'extérieur du Canada devront faire l'objet d'un **isolement obligatoire** à domicile, et ce, pour une période de 14 jours.
- Pendant cette période d'isolement obligatoire, le télétravail sera préconisé, dans la mesure du possible.

Consultez la page Web du CHU sur la COVID-19 régulièrement, particulièrement la Foire aux questions, vous y trouverez toutes les informations destinées aux intervenants du CHU (accessible aussi à partir de l'intranet).

[https://www.chudequebec.ca/coronavirus-\(covid-19\).aspx](https://www.chudequebec.ca/coronavirus-(covid-19).aspx)

Le comité de sécurité civile du CHU de Québec-Université Laval

Pour de l'informations en temps réel, nous vous invitons à suivre la page Facebook du syndicat.



[STT du CHU de Québec/ INFO](#)

